

Plan de protection PowerGard™

Protection de garantie prolongée
pour l'équipement frontal John Deere



JOHN DEERE



Achetez avec confiance et tranquillité d'esprit

Vous pouvez maintenant acheter avec encore plus de confiance que jamais un équipement frontal John Deere. Le plan de protection PowerGard vous offre une garantie prolongée très intéressante qui vous protège en cas de réparations imprévues.

Le plan de protection PowerGard* pour l'équipement frontal est offert pour tous les cueilleurs à maïs et tabliers à toile neufs achetés au cours des 12 mois de la garantie de base initiale.

Que couvre le plan de protection PowerGard?

Il couvre les principaux composants de l'équipement frontal et comprend des pièces installées en usine ou des pièces John Deere d'origine. **Le plan de protection PowerGard est offert à l'achat d'un équipement frontal de l'année-modèle 2021 ou plus récent.**

Quels sont les termes de la couverture pour l'équipement frontal neuf?

En plus de couvrir les défauts de fabrication des matériaux et la main-d'œuvre, tous les plans de protection PowerGard des unités neuves sous garantie¹ couvrent les termes de la garantie de base sous-jacente et peuvent être prolongés aux termes de couverture maximale indiqués dans le tableau ci-dessous :

Garantie prolongée du plan de protection PowerGard pour l'équipement frontal (CUEILLEURS À MAÏS ET TABLIERS À TOILE)

Total (mois)	24	24	24	36	36	36	48	48	48
Total (heures)	500	750	1 000	450	750	1000	600	1000	1500

Le présent document ne constitue pas un contrat. La couverture et les avantages du plan de protection décrit ci-dessus sont assujettis aux termes, conditions et exclusions particuliers de l'entente officielle du plan de protection PowerGard. En cas de divergence entre le présent document et l'entente, ce sont les conditions de l'entente qui prévaudront.

Pour en savoir plus sur le plan de protection PowerGard de John Deere, communiquez avec votre concessionnaire John Deere ou appelez au 1 866 993-3373.

¹Tout l'équipement frontal neuf de John Deere est assorti d'une garantie de base standard de 12 mois (heures illimitées).

* Le plan de protection PowerGard ne couvre pas les accessoires, l'entretien et les articles très exposés à l'usure, ni les autres composants mentionnés à cet effet dans les conditions du contrat.